

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 31 août 2026

DS26-015
MARCHE 26PERF02C LOGICIEL ACC

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment ses articles L2122-22 et L2224-31,
Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la volonté du SYDESL de développer l'autoconsommation collective (ci-dessous « ACC ») pour soulager les réseaux électriques,
Considérant le besoin d'un logiciel et de services associés pour appuyer le développement de l'ACC,
Considérant l'étude de marché, les demandes de devis et le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 26PERF02C LOGICIEL ACC à l'entreprise suivante :
COTURNIX, 140 BOULEVARD DU LAC 73370 LE BOURGET-DU-LAC, SIRET 82148969700028
Le montant total des prestations pour le marché est limité à 39 999,00 € HT.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,
Le Président,



Pierre VIRELY